

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ NATIONAL

Le comité national s'est réuni à Roissy – Charles de Gaulle les 21 et 22 septembre 2020 dans le strict respect des consignes sanitaires.

Le comité national suit attentivement l'évolution des discussions concernant la révision du plan de performance européen en cours (RP3). Il s'oppose à la proposition de la Commission européenne de suspendre les mécanismes de partage de risque financier entre les prestataires de service de navigation aérienne (ANSP) et les compagnies aériennes prévus dans RP3. Ceci serait financièrement insoutenable pour les ANSP et conduirait à répéter les erreurs du passé en gelant les investissements et les recrutements, essentiels pour préparer les années à venir.

Le comité national dénonce l'absence d'évolution structurante des modalités visant à instaurer les réserves opérationnelles et le compte-temps. Il rejette ce dispositif comptable, vexatoire et inopérant qui fait subir l'impact de la crise aux contrôleurs aériens de manière durable, notamment par une pluri-annualisation du temps de travail. Le comité national rappelle que la navigation aérienne s'est toujours développée grâce au soutien et au professionnalisme des contrôleurs aériens. La reprise de l'activité ne pourra se faire ni sans eux ni contre eux. Par conséquent, le comité national enjoint la DSNA à un sursaut sur ce dispositif perdant-perdant. À défaut, elle portera la responsabilité d'une paralysie durable.

Le comité national reste particulièrement vigilant quant aux discussions interministérielles concernant l'accord conclu avec la DSNA fin juillet au sujet de la mutualisation des expérimentations. Afin d'accompagner la reprise progressive du trafic aérien et de répondre aux enjeux de formation, de transformation et de gestion de la fatigue notamment en environnement électronique, le comité national confirme le mandat donné au bureau national d'aboutir à un cadre socialement équilibré, excluant toute mesure qui dénaturerait les expérimentations.

Le comité national s'inquiète plus généralement du climat social et de la crise de confiance actuelle. Dans ce contexte inédit et à l'aube d'un éventuel pacte de reprise, plane un sentiment de défiance à l'encontre de la filière contrôle alors que la concorde et le dialogue social devraient être de mise.

Le comité national prend acte de la nomination de Monsieur Damien Cazé comme nouveau Directeur général dont l'une des premières missions sera nécessairement de rassurer quant aux orientations politiques et stratégiques choisies.

Adopté à l'unanimité